

**DISCOURS BILAN DE L'INITIATEUR, PRESIDENT ET AUTORITE MORALE  
A L'OCCASION DU III<sup>ème</sup> CONGRES ET X<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DE  
L'ALLIANCE DES FORCES DEMOCRATIQUES DU CONGO (AFDC), HOTEL  
BEATRICE, KINSHASA, 03 NOVEMBRE 2020**

*Honorables Députés Nationaux et Sénateurs ;  
Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres ;  
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des missions  
diplomatiques ;  
Mesdames et Messieurs les Présidents des Partis politiques Amis et Alliés ;  
Mesdames et Messieurs les Personnalités Politiques de l'AFDC-A  
Camarades Fondateurs de l'AFDC;  
Mesdames et Messieurs, distingués invités, en vos qualités, titres et grades  
respectifs, tout protocole respecté ;*

Je tiens à rendre grâce à l'Eternel, notre Dieu, qui a permis la tenue des présentes assises en ce jour du 03 novembre 2020 dans ce beau cadre de l'Hôtel Beatrice à Kinshasa.

Je félicite les organisateurs d'avoir choisi une fois de plus ce cadre pour le déroulement de ce III<sup>ème</sup> Congrès pour la deuxième fois à Kinshasa. J'ose espérer que les prochains Congrès pourraient se tenir successivement dans d'autres provinces.

Je me dois de remercier chacun de vous individuellement, pour avoir accepté de rehausser de votre présence la présente cérémonie afin d'honorer notre cher **Parti politique**, j'ai cité : **l'Alliance des Forces Démocratiques du Congo (AFDC)**.

Avec une singulière mention, je remercie sincèrement et de tout cœur toutes les délégations venues de toutes les 25 provinces du pays et de la Ville province de Kinshasa mais également et surtout nos délégués de l'AFDC venus de l'étranger en vue de participer aux présentes assises à Kinshasa bravant ainsi tous les aléas du voyage et du contexte de la COVID 19 dans le souci de témoigner leur profond et indéfectible attachement à l'AFDC.

*Honorables Députés Nationaux et Sénateurs ;  
Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres ;  
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des missions  
diplomatiques ;  
Mesdames et Messieurs les Présidents des Partis politiques Amis et Alliés ;  
Mesdames et Messieurs les Personnalités Politiques de l'AFDC-A ;  
Camarades Fondateurs de l'AFDC ;  
Mesdames et Messieurs distingués Invités, en vos qualités, titres et grades  
respectifs, tout protocole respecté ;*

L'AFDC a obtenu l'Arrêté Ministériel no 0151/2010 de son agrément le 03 novembre 2010 et aujourd'hui le 03 novembre 2020 notre Parti totalise 10 ans d'existence sur la scène politique congolaise. Une vie politique très active et intense en vue d'asseoir sa vision fondée essentiellement l'épanouissement des habitants de la RDC et visant la résolution du paradoxe de la richesse du sol et du sous-sol du pays et de la grande pauvreté dans laquelle croupit la population congolaise.

L'heureuse coïncidence entre le 10<sup>ème</sup> anniversaire et la tenue des présentes assises du 3<sup>ème</sup> congrès de notre Parti, nous offre une double opportunité, celle bien entendu d'un bilan reluisant d'une part et celle d'accomplir la tâche de redevabilité envers les militantes et militants de l'AFDC repartis à travers toute la République d'autre part, et ici représentés.

A cet instant précis, il m'est un devoir de saluer tous les camarades de première heure qui ont cru et ont adhéré à notre vision, celle de créer un parti politique fort, grand et démocratique devant rayonner sur toute l'étendue du territoire national comme le témoignent les 26 étoiles bleues de notre emblème représentant chacune une des 26 provinces, ceci après 20 ans au service du peuple congolais dans la Société civile.

Dix ans se sont écoulés, tout au long de ce périple, un nombre non négligeable de nos camarades sont tombés, fauchés par l'inéluctable destinée commune à tous les hommes et à toutes les femmes : la mort. En leur mémoire, et particulièrement en mémoire de celui qui a été pendant toutes ces dix années le Secrétaire National près le Président National et Autorité Morale et aussi mon secrétaire particulier, le Camarade **MUHIGWA CHIKONZA Benjamin** et plus récemment le Docteur Clovis BIHANGO, Secrétaire National Adjoint Je vous prie de bien vouloir observer une minute de silence. Je vous remercie.

*Honorables Députés Nationaux et Sénateurs ;  
Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres ;  
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des missions  
diplomatiques ;  
Mesdames et Messieurs les Présidents des partis politiques Amis et Alliés ;  
Mesdames et Messieurs les Personnalités Politiques de l'AFDC-A  
Camarades Fondateurs de l'AFDC;  
Mesdames et Messieurs distingués invités en vos qualités, titres et grades  
respectifs, tout protocole respecté ;*

Qu'il me soit permis de réitérer mes remerciements aux membres qui avaient pris part au Congrès de l'AFDC tenue en ce même lieu de l'Hôtel Beatrice il y a cinq ans à l'issue duquel, par motion de confiance et acclamations, il avait plu à tous les délégués de m'élire au poste de Président National de l'AFDC pour un mandat de 5 ans. En sus de mon élection, le Congrès m'avait, en termes de résolutions, donné quelques orientations.

Pour rappel, lesdites résolutions ont été formulées comme suit :

- 1. Le Congrès, conformément aux Statuts, donne mandat au Président National de procéder à la restructuration des organes du Parti, notamment le Secrétariat Général, les fédérations et les structures spécialisées ;*
- 2. Le congrès donne, au Président National, plein pouvoir d'engager le Parti au dialogue politique convoqué par SE Monsieur le Président de la République (ancien Président et actuel Sénateur à vie) ;*
- 3. Le Congrès demande au Président National de procéder au renforcement des engagements de partenariat avec les partis frères, amis et alliés ;*
- 4. Le Congrès demande au Président National de créer l'Ecole du Parti ;*
- 5. Le Congrès demande au Président National de dissoudre les inter-fédérations suite au démembrement des provinces.*

Me présentant devant cette auguste assemblée, comme votre serviteur délégué, en toute modestie, j'affirme que toutes ces résolutions qui ont constitué la boussole du quinquennat 2015 – 2020 ont toutes été exécutées à l'exception de l'Ecole du Parti dont les termes de références seront soumises au Directoire National pour adaptation au contexte politique du moment.

En effet, le Secrétariat Général du parti a connu une redynamisation en ce qui concerne la désignation des animateurs. Le Secrétaire Général et ses adjoints ont été mis en place, les Secrétaires Nationaux et leurs adjoints ont été désignés. Tous ont été présentés lors de la grande cérémonie tenue à Kinshasa au Stade Vélodrome de Kintambo. Jusqu'à ce jour les mises en place continuent au regard des adhésions et des besoins d'organisation.

Toutes les provinces du pays sont dotées des fédérations et des animateurs régulièrement désignés. Il en est de même des structures spécialisées. Plusieurs bureaux ont été ouverts en provinces et fonctionnent normalement.

Le drapeau rouge bordeaux à la houe flotte dans toutes les entités administratives de la RDC.

La représentation à l'étranger, de son côté, a connu une progression au niveau de l'implantation et de son organisation. Elle a aussi fait l'objet d'intenses activités lors de ces cinq dernières années. Je suis en mesure d'affirmer devant votre auguste assemblée qu'à travers les 5 continents l'AFDC est désormais présent. Les fédérations de l'étranger regorgent en quantité et en qualité des hommes, des femmes et des jeunes de valeur. Le nombre des membres a connu une augmentation très significative. Au moment où je vous tiens ce discours, l'AFDC est installé dans 23 pays à travers le monde.

Pour vous en convaincre, je rappelle la présence massive de nos compatriotes, membres de l'AFDC lors des différentes sorties à l'étranger du Président de la République, **Son Excellence Monsieur Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, Chef de l'Etat, en RCA, Ouganda, Kenya, Burundi, Belgique, Grande Bretagne, en Allemagne, au Japon...

Ces grandes mobilisations de la représentation de l'AFDC à l'étranger ont prouvé à suffisance que l'AFDC est un parti réellement et effectivement implanté en dehors du Pays. Que ces compatriotes dits de la diaspora trouvent ici l'expression de la profonde gratitude de tous les militantes et militants du parti ainsi que la mienne propre.

Jusqu'à ce jour, le Parti enregistre des adhésions massives ainsi que celles des personnalités de renommée et ce, à travers toutes les fédérations. Pendant cette période, le parti a connu des adhésions estimées à plus de 2 000 000 de membres

Au niveau national et provincial, toutes les structures spécialisées ont connu une redynamisation effective car elles ont été dotées de comités à ces deux niveaux. Il y a quelques mois, le renouvellement des cartes a été lancé.

*Honorables Députés Nationaux et Sénateurs,  
Excellences, Mesdames et messieurs les Ministres,  
Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des missions diplomatiques,  
Mesdames et Messieurs les présidents des partis politiques et personnalités,  
Chers Camarades,*

En 2015, le Congrès m'a donné le plein pouvoir d'engager le parti au dialogue politique convoqué par l'ancien président et actuel sénateur à vie.

En exécution de ce mandat, l'AFDC a participé effectivement à tous les grands moments des concertations et de dialogues politiques organisés entre 2015 et 2016. Il vous souviendra que pour trouver un compromis national en vue de faire face à l'agression du mouvement insurrectionnel de M23, les concertations politiques ont été tenues au palais du peuple.

Les dialogues de la cité de l'UA et du centre interdiocésain se sont tenus successivement dans le but de résoudre la crise électorale qui s'était installée à la suite de la non organisation par le gouvernement et la CENI des élections en 2016. Les négociations de la cité de l'UA sous la médiation de Son Excellence Edem KODJ O d'heureuse mémoire, n'ayant pas obtenu l'adhésion de toutes les forces politiques, l'initiative de l'Eglise Catholique a permis d'atteindre l'inclusivité voulue afin de permettre une tenue apaisée des élections après 2016. Lors de ces différentes assises l'AFDC a apporté une grande contribution.

En ce qui concerne la résolution relative à la création de l'école du parti, je voudrais rassurer le congrès que toutes les dispositions pour la concrétisation matérielle et effective sont prises. Il importe cependant de signaler qu'il nous a paru comme préalable de prévoir cette institution comme organe dans nos statuts

en vue d'assurer sa pérennité. Le cadre susceptible d'approuver cette modification statutaire demeure le Congrès.

En tout état de cause, les activités inhérentes à l'école du parti se tiennent régulièrement : la formation à toutes les échelles, la participation à des séminaires, conférences, symposiums, forums...

Nos cadres siègent au Comité Exécutif du NDI avec lequel le Parti a signé une convention de collaboration pour exécution des programmes de partenariat, dont TOMIKOTISA, Académie des femmes, Académie des jeunes, Masculinité positive.....

Il sied de relever également que les relations de collaboration dans le domaine de la formation sont excellentes. L'AFDC est parmi les premiers et meilleurs partenaires du NDI. Un cadre d'échange permanent existe entre les deux institutions.

En ce qui concerne la résolution qui m'a chargé de procéder au renforcement de partenariat avec les partis frères et alliés, je tiens également une fois de plus à assurer le congrès que cette mission a été réalisée.

Lors de la législature passée, l'AFDC a entretenu des bons rapports avec un grand nombre des partis politiques, particulièrement à l'assemblée nationale, à travers son groupe parlementaire AFDC-A (différent du regroupement politique) qui comprenait 39 députés et qui constituait la deuxième force politique de l'ancienne majorité parlementaire.

Abordant cette question de l'ancienne majorité parlementaire, pour vous démontrer l'environnement hostile dans lequel l'AFDC a évolué, il me paraît indispensable de rappeler les obstacles, les embûches, les luttes auxquelles nous avons été contraints de faire face d'une part, et aussi de vous rappeler la manière dont notre parti a été victime de l'intolérance, de la jalousie, de la haine et de la dictature qui se sont matérialisées fort malheureusement par des débauchages éhontés de nos cadres et élus.

Nos partenaires politiques n'entendaient pas faire droit aux différentes requêtes, réclamations de l'AFDC qui devraient lui permettre de bénéficier des avantages et dividendes politiques au prorata de son poids politique. Tous les subterfuges ont été mis en œuvre pour nous empêcher d'accéder à nos droits.

Et pourtant deuxième force politique au parlement et sur terrain, au nom d'une prétendue solidarité dont nous avons été contraints à être victime, il a été imposé à l'AFDC le quota d'un seul ministre et d'un seul mandataire public. Le but poursuivi à travers cette entreprise ne consistait qu'à décourager nombreux de nos cadres, et nombreux de nos militants.

Malgré cette adversité et ce maigre quota, faisant preuve d'organisation, l'AFDC est parvenu tout de même à créer quelques emplois en faveur de ses membres, même s'il faut l'admettre que cela ne l'a été que dans une proportion faible comparativement à des millions de nos membres constitués des cadres valeureux.

Face à nos droits, en aucun moment, nous n'avons baissé les bras pour les revendiquer. C'est alors que l'AFDC parviendra à obtenir un ministre et un mandataire public supplémentaires. Malheureusement, cette ajoute n'a pas profité un seul instant à notre parti car nos adversaires ont recouru au débauchage comme mode opératoire pour priver l'AFDC des moyens et de son quota.

Cette situation a été également vécue au sein du Secrétariat Général de notre ancienne famille politique de la législature passée. Le poste du Secrétaire Général Adjoint nous a été également arraché et confisqué. Il n'en demeurait pas moins lors de la constitution du bureau de la CENI. Pour des raisons bien connues, seule une place à la plénière de la CENI nous a été accordée, nous privant ainsi donc délibérément d'un délégué au bureau de la CENI.

*Chers Camarades fondateurs,  
Distingués invités,  
Mesdames et messieurs,*

Dans l'arène politique de notre pays, se trouve plus de 600 partis politiques régulièrement enregistrés au Ministère de l'Intérieur, publiés au Journal Officiel. Ce qui revient à dire que pour organiser les élections avec ce nombre impressionnant des partis politiques, la CENI devrait s'atteler à, imprimer un bulletin de vote avec un volume proche d'un cahier.

C'est alors que pour contourner cette difficulté, la loi électorale a été une fois de plus modifiée en décembre 2017 pour introduire la notion du seuil électoral de 1% et celle du regroupement politique, tout en maintenant comme mode de vote le scrutin proportionnel au plus fort reste.

L'AFDC, suffisamment implanté à travers toutes les entités du pays, a été sollicité et approché par d'autres partis politiques et personnalités politiques en vue de créer un regroupement politique.

Après examen au niveau du Directoire National, il a été levé l'option de créer un regroupement politique dénommé Alliance des Forces Démocratiques du Congo et Alliées (AFDC-A), dont le protocole d'accord a été signé le 18 mars 2018. A la veille des élections de décembre 2018, avec 30 partis politiques, ledit Regroupement a été enregistré au ministère de l'intérieur et publié au journal officiel numéro spécial du 7 juillet 2018.

De commun accord, tous les Présidents des partis alliés et personnalités politiques signataires ont adhéré audit protocole qui stipulait, notamment que *le Président National et Autorité Morale de l'AFDC est d'office le Président National et Autorité Morale du Regroupement politique AFDC-A. En cas de son empêchement, il désigne la personne qui va assurer son intérim.*

C'est donc dans le cadre de ce grand regroupement politique que l'AFDC, notre cher parti, est allé aux élections législatives nationales et provinciales de décembre 2018.

A ce stade, au nom du Directoire National et au mien propre, je tiens à remercier des milliers des cadres et militants disséminés dans différentes circonscriptions électorales du pays qui ont fait confiance au Regroupement politique AFDC-A. Ils ont adhéré totalement à cette vision et ont accompagné tous les candidats alignés sans considération aucune de leur parti de provenance.

*Chers Camarades Présidents des Partis politiques membres de l'AFDC-A,  
Chers Camarades personnalités politiques membres de l'AFDC-A,*

Avec votre autorisation, je me permets de présenter aux membres de l'AFDC réunis en ce 3<sup>ème</sup> congrès de l'AFDC, les grandes lignes de la situation électorale et politique de ce grand regroupement politique AFDC-A.

Les élections de décembre 2018 se sont déroulées dans un environnement politique très tendu caractérisé par la méfiance, la suspicion entre leaders, partis et regroupements politiques. La même ambiance a également régné au sein de notre famille politique de l'époque, le FCC.

En dépit des pressions, des inquiétudes, des menaces et tant d'autres imprévus, le regroupement politique AFDC-A s'est classé en termes d'alignement des



candidatures en première place de tous les regroupements et partis politiques reconnus dans notre pays.

Les statistiques officielles disponibles sur le site de la CENI indiquent que l'AFDC-A a aligné :

- 500 candidats Députés Nationaux sur les 500 sièges à pourvoir ; et
- 715 candidats Députés Provinciaux sur les 715 à pourvoir ;

A l'issue du contentieux des listes au niveau national et provincial, l'AFDC-A est demeuré toujours en tête de la liste du classement de présentation de candidatures, soit :

- 495 candidats députés nationaux ; et
- 709 candidats députés provinciaux ;

Ces statistiques sont disponibles auprès de la CENI.

Il y a lieu de noter qu'à travers ces élections, l'AFDC-A a tout mis en œuvre pour promouvoir les candidatures des femmes et des jeunes. Ces deux catégories ont dépassés chacune 10% des candidats alignés. Ceci traduit nettement l'expression des efforts fournis par notre Regroupement dans le cadre de la mise en œuvre de la parité homme/femme. Cependant, il faut admettre qu'il reste encore plusieurs efforts à fournir pour parvenir à cet idéal.

La publication des résultats définitifs après la clôture du contentieux des résultats au niveau de la cour constitutionnelle pour les législatives nationales, et les différentes Cours d'Appel pour les législatives provinciales, l'AFDC-A, malgré plus d'une cinquantaine des Députés Nationaux élus lui arrachés arbitrairement par ceux qui télécommandaient la CENI, a obtenu les résultats ci-après :

- 41 députés nationaux dont 32 issus de l'AFDC (Sept femmes figurent parmi le 41 Députés Nationaux élus sur les listes de l'AFDC-A);
- 70 députés provinciaux dont 59 issus de l'AFDC ;

Il importe de préciser que le total des élus directs et indirects donne 145 élus AFDC-A à tous les niveaux.

Ces résultats très flatteurs ont été obtenus au prix des grands sacrifices intellectuels, matériels et financiers.

Pour votre information, au niveau de notre famille politique, il avait été pris la décision de désistement surtout pour les contentieux des résultats aux législatives nationales. De bonne foi, nous avons instruit dans ce sens, le collectif d'Avocats de l'AFDC-A mais à notre grande surprise, votre regroupement a fait l'objet de 532 requêtes en contestation des résultats de ses élus, soit près de 50% de requêtes sans oublier de mentionner une centaine au niveau provincial.

S'il était donné aux acteurs politiques de notre pays de respecter les prescrits de la Constitution relative aux élections et de la loi électorale, selon que les Députés Nationaux, les Sénateurs et les Députés Provinciaux sont présentés par les partis politiques, les regroupements politiques, AFDC-A était sans conteste la première force politique. Cependant, à la suite de prise en compte des partis politiques mosaïques, d'un certain parti politique et ce, en violation flagrante des dispositions de la loi électorale que l'AFDC a accepté avec *fair-play* la position de la deuxième force politique.

***Chers Camarades Fondateurs ;  
Mesdames et Messieurs ;***

Avec le poids politique du Regroupement politique AFDC-A, il était rationnel et logique qu'à l'occasion de la mise en place des institutions issues des élections de 2018, qu'il occupe la tête du Gouvernement ou de l'une de deux chambres du Parlement.

C'est ici le lieu de rappeler que le poids politique avait été retenu comme critère de partage des responsabilités au sein de notre famille politique de jadis.

Nous fondant sur ce critère de poids politique, pourtant consigné dans la charte du FCC, notre regroupement politique avait présenté notre candidature au poste de président du Sénat. Ce qui n'a pas enchanté le leadership du FCC qui a déclenché des mesures de représailles à notre endroit en créant la dissidence et en tentant de dédoubler notre regroupement en violation de la Loi sur les partis politiques en RDC. Ces représailles politiques, économiques, fiscales et sécuritaires se poursuivent jusqu'à présent mais nous n'entendons pas abandonner nos droits légitimes inhérents à la grande moisson électorale obtenue à la sueur de nos fronts.

Dans ce registre, il s'est produit des violations des textes pour la tentative de dédoublement de l'AFDC et de l'AFDC-A. Il sera donc désigné :

- un Président chimérique de l'AFDC en dehors de cette haute instance qu'est le Congrès suivant nos Statuts ;
- un Président putatif de l'AFDC-A alors que le protocole d'accord de sa création précise que le Président National et Autorité Morale de l'AFDC est le Président National et Autorité Morale de l'AFDC-A ;

A la suite de cette aventure politique qui n'est autre qu'un braquage politique, il sera convoqué une prétendue conférence des présidents avec 3 partis politiques du reste exclus du Regroupement politique AFDC-A pour créer un soi-disant AFDC-A/FCC, qui n'existe que dans l'imaginaire des commanditaires.

Vous conviendrez avec nous que l'objectif poursuivi par les ennemis de la démocratie dans notre pays est tout simplement de confisquer le droit de l'AFDC-A et son quota de participer au Gouvernement en tant que 2<sup>ème</sup> force politique de la RDC.

En détails, le quota de l'AFDC comprenait :

- Un Vice-Premier Ministre ;
- Un Ministre d'Etat ;
- Deux Ministres ; et
- 1 Vice-Ministre.

Au niveau de l'Assemblée nationale, ces représailles politiques ont été opérées de la manière ci-après :

- Dédoublé du Groupe parlementaire AFDC-A par la PAJ en violation de la constitution et du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale;
- Détournement de poste de Questeur ;
- Détournement de poste de Président du Groupe parlementaire AFDC-A ;
- Détournement de différents postes de présidents et vice-présidents de certaines commissions parlementaires

**Au niveau du Sénat :**

- Privation du groupe politique à l'AFDC-A en violation du Règlement Intérieur du Sénat.

Face à cette situation d'intolérance politique, l'AFDC-A a mené des démarches pour recouvrer ses droits et rétablir la légalité dans plusieurs axes :

**a. Facilitations :**

- Eglise Catholique, Eglise protestante, CIME, MONUSCO, CNSA et quelques chancelleries accréditées à Kinshasa ;

**b. Judiciaire :**

- dépôt d'une plainte au Parquet Général près la Cour de Cassation ;
- introduction des requêtes en déchéance des Députés Nationaux dissidents à la Cour Constitutionnelle ;
- introduction de la requête en inconstitutionnalité de la décision de l'Assemblée Nationale consacrant le dédoublement du Groupe Parlementaire AFDC-A ;
- dépôt d'une plainte au Parquet Général de Kinshasa, Gombe

**c. Administratif :**

- Lettre adressée au Ministère de l'Intérieur pour déclarer l'autonomie de l'AFDC-A ;
- Saisine de nouveau du Ministère de l'Intérieur après que, pour des raisons connues, la Cour Constitutionnelle se soit déclarée incompétente.

En sus de ces démarches, le Ministère de l'Intérieur, en réponse à la réquisition lui adressée par le Parquet General près la Cour de Cassation, par l'entremise du Secrétaire Général chargé des Relations avec le Partis politiques, s'était déjà prononcé sur la paternité de l'AFDC et de l'AFDC-A en faveur de son Président National statutaire et Autorité Morale, votre humble serviteur.

C'est ainsi que, faisant suite à la nouvelle saisine de l'AFDC-A, par sa **lettre no 25/CAB/VPM/MININTER SECAC/GKM/1099/2020 du 12 août 2020**, le Vice-Premier Ministre a reconnu et a précisé qu'il n'existe que l'unique AFDC-A enregistré avec son PN statutaire et AM en s'appuyant sur la lettre de son Secrétaire Général susmentionné.

A ce sujet, je profite de ce 3<sup>ème</sup> Congrès de l'AFDC en vue de lancer un appel à l'endroit de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de

l'Etat, d'enjoindre au Vice –Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières, de prendre des mesures coercitives idoines pour assurer l'exécution effective de sa lettre sus vantée et de clore définitivement le dossier AFDC/AFDC-A.

Dans cette lancée, je réitère également la même demande à l'endroit de SE Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur.

Ce double appel se justifie par le fait que dans l'élan actuel de l'instauration de l'Etat de droit, il est inadmissible et voir intolérable que soit violé le principe de la solidarité gouvernementale par un Ministre moins céans siégeant au sein du Gouvernement et qui s'obstine à ne pas exécuter une décision prise par le Gouvernement dans lequel il est membre. Ce comportement n'est pas loin d'être assimilé à la rébellion et mérite sanction.

*Chers camarades Fondateurs*

*Chers Camarades*

Sur le plan politique national, sans peur d'être contredit, il y a lieu de signaler que le Regroupement politique AFDC-A, après avoir décrié les conflits internes récurrents qui plombent la coalition au pouvoir FCC-CACH, est le premier à lancer un plaidoyer pour la paix, la stabilité et la bonne gouvernance... en vue de résorber la crise entre partenaires politiques qui a pour effet néfaste de plonger davantage la population dans une pauvreté inqualifiable.

Dans son plan proposé, l'AFDC-A préconise des reformes constitutionnelle et institutionnelle au niveau de la CENI.

Quant aux réformes constitutionnelles, il s'agit de :

- Retour aux deux tours du scrutin présidentiel ;
- Elections des Sénateurs et Gouverneurs au scrutin direct pour réduire la corruption ;
- Refus implacable de l'élection du Président National au second degré.

En ce qui concerne les réformes institutionnelles :

- Mise à l'écart des politiciens dans la gestion de la CENI ;

- CENI 100 pour cent Société Civile avec 26 membres représentant chacun une province en tenant compte du genre et des personnes vivant avec handicap ;

Pour la sécurité :

- Instauration des barzas communautaires pour faciliter continuellement le dialogue entre les communautés dans chaque province.

Une campagne de sensibilisation a conduit à des mobilisations impressionnantes à la Foire Internationale de Kinshasa, à Goma et à Bukavu respectivement dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu.

***Camarades Fondateurs ;  
Mesdames et Messieurs***

Après avoir présenté la situation électorale et politique de l'AFDC/AFDC-A à travers un diagnostic que j'estime non complaisant, qu'il me soit permis de revenir à la date d'aujourd'hui, c'est-à-dire, du 3 novembre 2020 qui consacre la célébration de 10 ans d'existence de l'AFDC.

Le parcours de dix ans ,comme déjà relevé, n'a pas été qu'élogieux ; plusieurs embuches se sont présentées en termes de débauchages, d'injustice, des trahisons, de lutte de positionnement interne et externe, etc.

Tous ces moments constituent, sans doute, une expérience et il s'avère donc normal qu'ils inspirent à chacun de nous d'une manière générale et singulièrement au Directoire National, l'idée d'adaptation, d'amélioration et de modification de nos textes de base.

Dans ce sens, sans prétention aucune, je remercie le Directoire National d'avoir décelé toutes les faiblesses que regorgeraient lesdits textes. Il s'est évertué néanmoins à nous proposer, dans le cadre du mandat nous confié lors du 2<sup>ème</sup> Congrès, un certain nombre de modifications des dispositions statutaires.

Avec l'agrandissement et l'accroissement de notre Parti l'AFDC, nous avons eu à faire face à certaines réalités qui n'avaient été prévues et qui maintenant exigent qu'elles soient intégrées dans nos Statuts.

Dans l'optique des modifications statutaires, nul d'entre nous n'ignore que seul le Congrès est habilité à approuver toutes les modifications devant intervenir dans nos statuts. D'une manière générale, toutes les organisations sociales ou politiques

procèdent à l'amélioration de leur gestion et de leurs textes dans l'unique souci de disposer d'un cadre bien approprié à leur organisation et fonctionnement.

Après 10 ans de vie, certaines dispositions de nos statuts ont été mises à rude épreuve engendrant parfois incompréhension, interprétation équivoque et multiple.

Pour corriger tant soit peu cet écueil, par notre décision no 017/AFDC/AM-PN/MBL/ELM/EBD/2020 portant convocation et Organisation du 3<sup>ème</sup> Congrès Ordinaire de l'AFDC, nous avons institué une commission préparatoire composée d'un certains nombres de commissions, notamment celle Politique, Stratégique et Juridique constituée des membres Fondateurs, avec comme mission de répertorier certains articles afin de proposer leur amélioration au regard des situations et de les soumettre à l'approbation de notre Congrès.

### *Chers Camarades Fondateurs*

J'ai longuement abordé la situation politique du pays mais compte tenu de l'environnement international, et la RDC, notre pays, étant membre de la communauté universelle dominée par l'Internet (SMS, Tweeter, Snapchat, WhatsApp, Instagram, Messenger, etc.) en cette période de mondialisation, l'AFDC n'est pas resté en marge. Il a saisi ces nouvelles opportunités en vue d'améliorer son mode de communication en sus de son site web : [www.afdcrdc.cd](http://www.afdcrdc.cd)

Présentement, toutes nos fédérations en interne et à l'étranger sont connectées et communiquent à temps réel à travers ces différents outils sus évoqués, notamment par la création de plusieurs groupes WhatsApp sur les réseaux sociaux.

Sur le plan sanitaire aux niveaux sous régional, régional et international, le dernier trimestre de l'année 2019 comme le premier trimestre de l'année 2020, ont vu apparaître subitement une pandémie à COVID-19 occasionnant des millions des morts à travers le monde. Notre pays n'est pas épargné.

La maladie continue à impacter plusieurs secteurs de la vie, notamment sociale, économique, politique, professionnelle, familiale, scolaire et académique, sportif, religieux, etc.

En tant qu'humain, la survenance de cette pandémie doit avoir interpellé chacun de nous et a démontré les limites de l'homme face à la puissance divine. Tous les pays sans exception développés ou non développés, équipés ou sous équipés, n'ont pu

résister. Le monde entier a été contraint de revoir ses projections et son mode de vie ainsi que de changer pratiquement des habitudes traditionnelles et acquises.

C'est ici l'occasion pour l'AFDC, à travers ce 3<sup>ème</sup> Congrès, de remercier profondément S.E. Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, et le Gouvernement de la République, la direction de l'INRB, tous les chercheurs, les médecins et personnels soignants inclus, les volontaires et tous les héros dans l'ombre, pour les mesures prises en vue de préserver les vies de nos concitoyens.

Les mesures barrières (port de cache nez, l'utilisation de gel désinfectant pour les lavages de mains, etc.) sont incorporés aujourd'hui dans les habitudes de chaque citoyen. J'encourage, à cet effet, tous les membres de notre Parti politique AFDC et par ricochet de l'AFDC-A de ne jamais relâcher la pratique des mesures barrières au quotidien.

Pour apporter un appui aux populations en difficultés, l'AFDC a procédé durant le mois d'août à la distribution à Mafraland Gombe, à la distribution des masques, gels et autres outils et intrants de lutte contre le Coronavirus grâce aux cotisations de nos membres.

### *Chers camarades*

Je n'aurai pas une conscience tranquille, si à l'issue de mon présent propos, je m'abstenais de remercier vivement une camarade exceptionnelle ; elle qui doit désormais servir de modèle et d'exemple à plusieurs d'entre nous. Elle a su contre vents et marée, face à toutes sortes de tentations, voire des menaces, résister pour raisons de convictions, de détermination et surtout de la légitimité et de la légalité de la lutte que mène le Regroupement politique AFDC-A.

Cette dame de fer exceptionnelle est aussi 1<sup>ère</sup> Vice-présidente du parti politique AFDC. Il s'agit de la camarade RUMBU KAZANG KATUNG Marie-Jacqueline.

Dans ce registre, je ne saurai oublier le Camarade MUTABUNGA RUGINA Placide, qui a su avec dévouement, combler l'absence de la Camarade suscitée. Ma pensée va également à l'endroit de toute l'équipe du Secrétariat permanent de notre regroupement politique AFDC-A qui s'emploie depuis des jours et des nuits pour maintenir efficacement la flamme de la lutte et de la résilience de notre Regroupement politique.

Enfin, je voudrais, tout au long de cette mandature, que vous ayez constamment présent à l'esprit, que la population congolaise a placé grandement sa confiance à



l'AFDC-A en lui accordant 1 243 326 voix de suffrages exprimés lors des dernières élections en ne considérant que les législatives nationales, dépassant ainsi très largement le seuil et l'a par conséquent propulsé en réalité comme première force politique du pays mais deuxième force pour des raisons que vous connaissez déjà.

***Camarades Fondateurs ;  
Mesdames et Messieurs***

Tel est le bilan du mandat qui nous a été confié en 2015 en ce même lieu.

Vive l'AFDC-A ;  
Vive la RDC ;  
Que Dieu bénisse l'AFDC et l'AFDC-A.

Je vous remercie

**Sénateur Professeur Modeste BAHATI LUKWEBO**  
*Initiateur, PN statutaire et AM/AFDC*